

PACTE MONDIAL : CoP n°1 – Septembre 2009
L'engagement et les bonnes pratiques de D2Si

Déclaration de soutien

Nous avons le plaisir de vous renouveler par la présente l'engagement de D2Si à adopter, soutenir et appliquer les 10 principes du Pacte Mondial.

Droits de l'Homme

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Conditions de travail

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



D2SI s'engage financièrement et opérationnellement depuis sa création (en 2006) dans les principes du développement durable. Nous nous efforçons d'intégrer chaque principe, intégrant à la fois une dimension économique, sociale et/ou environnementale, dans nos décisions stratégiques et opérationnelles.

Dans ce contexte, nous vous prions de trouver ci-joint l'illustration au sein de notre société des principes relatifs au respect de l'environnement.

Marc Roudier et Laurent Hinault
Fondateurs associés D2SI

Description des actions menées et des processus de mise en œuvre réalisés

Notre entreprise s'est engagée ces 2 dernières années sur **le respect de l'environnement**.

A ce titre, nos actions en matière d'environnement illustrent **les principes 7 et 8** du Pacte Mondial :

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement.

L'approche ou le "principe" de précaution sont définis comme suit: " En cas de risque de dégâts graves ou irréversibles, le manque de preuves scientifiques sûres ne doit pas servir d'alibi pour différer la prise de mesures rentables qui permettraient de prévenir la dégradation de l'environnement". Ce principe de précaution doit s'accompagner systématiquement d'une évaluation des risques (identification et définition des aléas éventuels, appréciation de l'exposition aux risques, et définition des risques à proprement parler), d'une gestion des risques et d'une communication dans ce domaine. Dans les cas où l'on peut raisonnablement redouter des dommages, et considérer qu'il faille appliquer le principe de précaution, les décideurs doivent envisager le degré d'incertitude défini lié aux évaluations scientifiques.

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Les entreprises ont l'obligation de veiller à ce que leurs activités ne portent pas atteinte à l'environnement de leurs voisins. Nos sociétés attendent également des entreprises qu'elles pratiquent l'art du bon voisinage. Toute entreprise doit sa légitimité au fait qu'elle répond aux besoins de la société; or, de plus en plus, nos sociétés souhaitent clairement des pratiques favorisant un environnement durable.

Concrètement, nous avons mis en place un système de management environnemental au sein de notre entreprise, qui se matérialise par **deux actions** principales :

- **Un Plan Ecologie au Bureau**

Nous appelons « Plan Ecologie au Bureau » l'ensemble des **gestes éco-citoyens** que nous avons mis en place au sein de notre siège : extinction automatique des ordinateurs le soir, investissement dans une imprimante recto-verso, achats de papier certifié PEFC, utilisation de tasses pour le café (pour remplacer les gobelets en plastique)...

- **L'organisation d'éco-chantiers**

Deux fois par an, nous nous engageons auprès d'associations environnementales. Nous emmenons nos collaborateurs internes, et leur famille, passer une **journée « au vert »**.

La première étape de ce projet consiste à **sensibiliser nos salariés à l'environnement**. A titre d'exemple, nous avons réalisé une vidéo afin de leur expliquer l'intérêt écologique de notre premier éco-chantier.

Pour regarder la vidéo : <http://www.d2-si.fr/tv/?i=3>

Ensuite, nous passons à l'action. Le temps d'une journée, nous réhabilitons un coteau calcaire en Seine et Marne, aux côtés de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL). Ou encore nous créons une mare écologique avec les collégiens du Collège Jacques Prévert (dans le 77), encadré par un expert de la biodiversité de la Maison de l'Environnement de Seine et Marne.

Pour en savoir plus, regardez les vidéos de nos éco-chantiers : <http://www.d2-si.fr/tv/?i=6>

Mesure des résultats obtenus

En ce qui concerne notre Plan Ecologie au Bureau, nous avons **diminué de 20%** notre **consommation de papier** depuis l'investissement dans une imprimante recto-verso. De plus, nous n'utilisons désormais que du **papier certifié PEFC (100% de nos achats)**.

Nous avons organisé **4 éco-chantiers** depuis la création de D2SI, ce qui représente :

- Plus d'une **cinquantaine de collaborateurs sensibilisés** à l'environnement.
- **3 associations soutenues**.
- Des **dizaines d'orchidées** qui refleurissent grâce à l'intervention de l'ANVL et des D2SI-Toyens (réhabilitation du coteau calcaire de Tréchy).